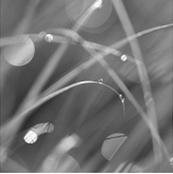


L'Info.com



SOMMAIRE

3 - 15	<i>Communications officielles</i>
16 - 20	<i>Administration</i>
21 - 25	<i>Déchets et Environnement</i>
26	<i>Formation et Ecoles</i>
27 - 29	<i>Petite enfance</i>
30 - 32	<i>Sociétés locales et Paroisses</i>
33	<i>Divers services</i>
34 - 37	<i>Soins médicaux</i>
38 - 42	<i>Aînés</i>
43	<i>Service social</i>
44	<i>Loisirs et Divers</i>
45 - 48	<i>Informations diverses</i>
49	<i>Commissions communales</i>
50	<i>Contacts</i>
51	<i>Horaires utiles</i>
52	<i>Numéros de téléphones utiles</i>

Fêtes de fin d'année

Nous vous souhaitons de passer de belles fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs voeux de santé, bonheur et prospérité pour 2024.



SRM La Berra SA

La saison hivernale débute début décembre.

Selon la météo, l'exploitation peut être réduite ou complètement arrêtée.

Plus d'informations sur le site <http://www.laberra.ch> ou par téléphone au 026 413 21 52.

Bulletin d'informations Info.com

Nous rappelons aux personnes et sociétés locales qui souhaiteraient insérer une annonce dans ce journal de faire parvenir leur texte à l'administration communale.

Notre site internet www.le-mouret.ch est en ligne pour vous permettre d'accéder à bon nombre d'informations. Il donne également la possibilité aux sociétés locales de diffuser leurs événements.

Attention : Dès 2024, notre journal ne sera distribué qu'une fois par année.

Le Messenger

Si vous souhaitez passer une annonce, Mme Corinne Minguely-Yerly est à votre disposition pour de plus amples renseignements, par téléphone au 026 413 06 72 ou par mail à l'adresse suivante : lemessenger@bluewin.ch.

Qualité de l'eau

En application de l'article 275d de l'ordonnance sur les denrées alimentaires, les distributeurs d'eau potable doivent informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée. Vous trouverez ces informations sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.le-mouret.ch/environnement-constructions/eau-potable>

Nouveaux tarifs des émoluments administratifs

Le Conseil communal a décidé une augmentation des tarifs des émoluments communaux. Ceux-ci sont consultables sur notre site internet ou au guichet de l'administration.



Cartes journalières dégriffées CFF

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée, disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Le Conseil communal a décidé, dans un premier temps, de poursuivre la collaboration avec les CFF.

Toutefois, seuls les citoyens de notre commune pourront bénéficier de cette offre et uniquement en se présentant au guichet de l'administration. Aucune réservation ne pourra se faire par téléphone ou par mail.

Nous vous en remercions par avance.



Carte journalière dégriffée Commune.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Prix.

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Assortiment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

Vous trouverez aussi les conditions détaillées de l'offre ici.



Bravo Rémi !



Pour la première fois, avec fierté, notre commune a participé à la remise des diplômes de fin d'apprentissage. En effet, notre service de l'édilité a été reconnu comme entreprise formatrice.

Le Conseil communal félicite notre premier apprenti, M. Rémi Henquez, citoyen de notre commune, qui a obtenu avec succès son certificat de fin d'apprentissage en tant qu'agent d'exploitation.

Félicitations à son formateur, M. Laurent Quiot, ainsi qu'à tous les collaborateurs du service qui l'ont si bien accompagné et lui ont transmis leur savoir-faire durant ces trois ans d'apprentissage.

Nous souhaitons à Rémi un brillant parcours professionnel.



Eau des hydrants

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de prendre de l'eau aux hydrants, que ce soit pour le remplissage des piscines ou pour les agriculteurs en cas de travaux spéciaux.

Un compteur est à disposition auprès de la commune et M. Jean-Marc Noser - fontainier communal - est à votre disposition du lundi au vendredi au 079 / 326 66 34 pour vous fournir le matériel.

Interconnexion entre réseau d'eau public et privé

Selon la Loi sur l'eau potable, les points suivants doivent impérativement être respectés afin de prévenir d'éventuelles pollutions et contaminations :

- le raccordement intérieur au réseau d'eau communale doit être muni d'une vanne et d'un clapet anti-retour
- l'alimentation en eau de source privée ne doit plus être raccordée directement sur la nourrice de distribution
- il est obligatoire d'installer un flexible inox de raccordement qui doit être démontable manuellement et raccordé soit à l'eau de source ou à l'eau du réseau communal selon l'alimentation souhaitée, mais il ne doit en aucun cas être raccordé aux deux réseaux.
- le dispositif clapet anti-retour et flexible de raccordement permet une protection optimale des fluides qui sont et pourraient être en contact avec l'eau potable.

Aux agriculteurs et à tous les détenteurs d'animaux

Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs d'animaux de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volailles et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels sont tenus de mettre à jour leurs données.

Les animaux des espèces énumérées précédemment détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie sont également soumis au recensement.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez vous adresser à :

Monsieur Alain Vonlanthen au 079/509 94 18

FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire)

Le Grand Conseil a donné son aval, le 8 février 2017, aux modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), qui créent les bases légales nécessaires pour l'introduction de la nouvelle application web pour la gestion électronique des demandes préalables ainsi que des procédures simplifiées et ordinaires de permis de construire, FRIAC (FRibourg Autorisation de Construire). La nouvelle application va permettre une informatisation complète, depuis l'élaboration du dossier jusqu'à la délivrance du permis d'occuper et améliorera l'efficacité et l'efficience du traitement des dossiers. Elle s'inscrit dans le développement de la cyberadministration comme outil de prestation de service.

Depuis le 3 juin 2019, tous les dossiers de demande de permis de construire (ordinaire, simplifiée et préalable) doivent être déposés de manière électronique, via l'application FRIAC dans l'ensemble des communes du canton. Pour ce faire, les personnes concernées devront se créer un compte informatique personnel de l'Etat, qui leur permettra de gérer et de déposer leurs dossiers en ligne. <https://friac.fr.ch>

Pour garantir à chacun/e la possibilité d'effectuer une demande de permis de construire, le/la requérant/e pourra demander à la commune, subsidiairement au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), et contre émoluments, la saisie électronique de la demande, des plans et des annexes nécessaires. Dans un premier temps, un nombre déterminé de dossiers papier sera demandé en parallèle au dépôt électronique, en fonction de la procédure.





Commune de Ferpicloz



Commune Le Mouret

Aux citoyens des communes de
Ferpicloz et Le Mouret

Le Mouret et Ferpicloz, décembre 2023

Abandon du marché alimentaire hebdomadaire à la fin de l'année 2023

Mesdames, Messieurs, chères citoyennes, chers citoyens,

Au nom des autorités des communes de Le Mouret et Ferpicloz, nous tenons à vous informer que le projet du marché alimentaire hebdomadaire, en place depuis le mois de mai 2022, va être abandonné à la fin de l'année 2023. Le marché du 17 novembre était donc le dernier marché hebdomadaire.

Nous regrettons de devoir prendre cette décision car un marché permet aux différentes générations de se rencontrer, dans une ambiance conviviale et d'acheter ses fruits et légumes en même temps. Néanmoins, le marché a, malheureusement, connu de moins en moins de succès au cours de ces derniers mois et ceci pour diverses raisons : Le vendredi, en tant que jour ouvrable, n'était certainement pas la journée idéale, les marchands peut-être pas assez nombreux, le choix probablement trop limité et certains stands pas suffisamment constants dans leur présence.

Nous avons, cependant, remarqué que les quatre marchés étendus, comprenant davantage de stands, d'animation et un repas du marché proposé par la Croix-Blanche ont attiré beaucoup de monde. Ceci étant, nous avons décidé de maintenir un certain nombre de ces marchés, répartis sur l'année, de préférence le samedi, afin qu'un maximum de personnes puissent en profiter.

Nous vous informerons, dès que possible, du lieu et des dates de ces marchés. Les informations apparaîtront sur notre site internet, dans Le Messenger et sur l'application i-Sarine. Un tous-ménage sera également distribué en temps voulu.

Au nom des autorités des communes de Le Mouret et Ferpicloz, nous tenons à remercier les producteurs qui ont participé à ce projet pendant ces deux années, la Croix-Blanche qui a mis à disposition le parking, toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont soutenu l'initiative de notre commission Seniors+. Nous espérons vivement pouvoir compter, à nouveau, sur votre soutien pour ces rencontres conviviales, autour de stands de nourriture, de boissons et d'artisanat.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, chères citoyennes, chers citoyens, nos salutations les meilleures.

Les Conseils communaux de Le Mouret et Ferpicloz

Service de ramonage

Le ramoneur contrôle et nettoie périodiquement les installations de chauffage et d'évacuation de fumée (cheminées, canaux, tuyaux, récupérateurs de chaleur, chaudières, fours, calorifères à mazout, à charbon, à bois, cheminées de salon, centrales de chauffe). Ainsi, il prévient les incendies, protège l'environnement et favorise les économies d'énergie. Il s'occupe également des problèmes relatifs à la prévention des incendies en signalant à l'autorité responsable les installations défectueuses, en particulier celles présentant des dangers d'incendie ou d'asphyxie

Pour tous les secteurs de la Commune Le Mouret (Bonfontaine, Essert, Montévraz, Oberried, Praroman et Zénauva)

Christophe Ferraglia
Oberlandstrasse 15
1734 Tinterin
+41 79 730 66 29
ch.ferraglia@bluewin.ch



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen, setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

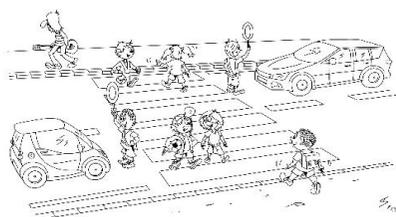
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2021

Subsides à la caisse maladie

toutes les infos sur le site www.caisseavsfr.ch

QUAND ET OÙ FAUT-IL PRÉSENTER LA DEMANDE ?

Le formulaire «Demande de réduction des primes» doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée **au plus tard le 31 août de l'année en cours** (La date de réception à la Caisse AVS fait foi en tant que date de dépôt de la demande). La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

QUI A DROIT À UNE RÉDUCTION DE PRIMES ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire / Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	CHF 37'000.00	CHF 65'000.00
1 enfant à charge	CHF 57'400.00	CHF 79'000.00
2 enfants à charge	CHF 71'400.00	CHF 93'000.00
3 enfants à charge	CHF 85'400.00	CHF 107'000.00
4 enfants à charge	CHF 99'400.00	CHF 121'000.00
5 enfants à charge	CHF 113'400.00	CHF 135'000.00
6 enfants à charge	CHF 127'400.00	CHF 149'000.00

Eau potable

Vanne de raccordement privée

Devoir de contrôle :



Extrait du règlement communal en vigueur relatif à la distribution d'eau :

Les installations du réseau privé, depuis et y compris la prise d'eau sur la conduite principale sont à l'entière charge de l'abonné.

Les travaux d'entretien et de réparation des installations privées, ainsi que les modifications de ces installations pour une cause étrangère au service des eaux communal sont également à la charge du propriétaire de l'immeuble.

En général, chaque immeuble est pourvu de ses propres installations de distribution d'eau, qui comprennent :

- *un collier de prise d'eau sur la conduite principale;*
- *une vanne de prise d'eau, à proximité immédiate de la conduite principale, accessible en tout temps, dont l'emplacement est déterminé par la commune;*
- *une conduite conforme aux normes en vigueur, posée à l'abri du gel, à une profondeur minimale de 120 centimètres à l'extérieur de l'immeuble, d'un diamètre déterminé par la commune.*

Chaque propriétaire foncier est responsable de tenir visibles et accessibles les chambres des vannes de distribution d'eau et de veiller à ce que les vannes soient fonctionnelles en cas de besoin. Il procède ou mandate une entreprise sanitaire agréée au moins une fois par année pour un contrôle.



Epuration : Rappel :



Toutes les chambres doivent être libres et accessibles en tout temps.



Corporation forestière Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux
026 305 54 56 - www.forets-sarine.ch

Forêts-Sarine, par mandat de votre commune, assure la gestion des forêts dont votre entité est propriétaire.

Sa mission est de :

- exploiter et mettre en valeur les produits de la forêt, notamment pour la production d'énergie
- protéger les régions à risque contre les dangers naturels (processus torrentiels et glissements de terrain)
- sécuriser les sentiers et les structures d'accueil du public en forêt
- favoriser la biodiversité en forêt, notamment par la revitalisation de biotopes
- conseiller et collaborer avec les propriétaires forestiers privés
- répondre aux demandes des citoyens concernant la forêt

Les équipes forestières de FORÊTS-SARINE mettent également leurs compétences à disposition des communes et des particuliers pour réaliser des travaux à valeur commerciale.

DANS LES FORÊTS PRIVÉES :

- Coupe de bois
- Débardage de bois
- Plantations
- Soins aux jeunes peuplements

POUR LES ENTITÉS PUBLIQUES :

- Aménagement et entretien de sentiers et parcours à thème
- Construction et pose d'escaliers et barrières
- Réalisation de place de pique-nique
- Entretien de haies vives
- Abattages spéciaux en milieu urbanisé
- Stabilisation de terrain (caissons en bois, stabilisation biologique)

POUR LES PARTICULIERS :

- Elagage, entretien de haie
- Abattage et taille de sécurité de grands arbres
- Construction et livraison de [tables et bancs](#) en chêne massif
- Fourniture de [traverses et carrelets](#) en chêne massif
- Valorisation de bois précieux (vente aux enchères lors de mises)
- Location d'une fendeuse à bois verticale 20 t.

Contactez-nous pour une demande de devis ou pour tout renseignement !

Contact par commune sur www.forets-sarine.ch



(toutes les prestations listées ci-haut sont bien entendu accessibles à toutes les catégories de mandant)

L'école à la ferme pour le Conseil communal



C'est le samedi 4 novembre 2023, que le conseil communal, au grand complet, s'est rendu à la ferme de Florence et Dominique Chardonnens, « Paysan autrement », pour une leçon sur le cochon.

En effet, depuis 3 ans nos écoliers ont la grande chance de pouvoir participer aux leçons de l'école à la ferme. Selon leur niveau d'apprentissage, les leçons et les thèmes sont adaptés. Les enfants vont mettre en pratique des maths, des sciences, leurs 5 sens, la relation à soi, aux autres et à la nature.

Pour exemple, les 4H vont avoir des leçons sur les poules, les chèvres et les moutons.

Pour les 6H, c'est l'apprentissage du sol, du jardin, du semi, de la germination, des vers de terre et du cochon.

Les 7H, quant à eux, s'occupent des récoltes.

Pour les 8H, c'est les thèmes de la prairie, de la traction, du labour et des maths.

Ces activités pédagogiques sont en parfaite corrélation avec le plan d'études romand (PER) ; mais quel plaisir d'apprendre dans la nature !

Un immense merci à Flo et Dom pour leur pédagogie et leur investissement.

Merci également à Sidonie pour sa patience ...



Contrôle des habitants

Nous rappelons que la personne qui s'établit dans notre commune a l'obligation de s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Cette annonce se fait à l'administration communale.

Les personnes qui s'établissent dans la commune doivent y déposer leur acte d'origine, pour les résidents suisses, ou une copie du permis de séjour, pour les résidents étrangers. Nous demandons également de joindre le numéro AVS et une copie du certificat d'assurance-maladie.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Comment procéder pour le vote anticipé ?

Le certificat de capacité civique (feuille blanche) doit être signé et placé dans l'enveloppe-réponse pour votation.

Vous avez la possibilité d'envoyer le certificat soit par la poste, les frais de port étant à la charge de l'électeur, soit le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale **au plus tard jusqu'au dimanche du scrutin, une heure avant l'ouverture du local de vote, soit 11h00.**

Chômage

Inscription au chômage

La loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Aux termes de l'art. 32 al. 1 let. a de cette loi, ce sont les offices régionaux de placement (ORP) qui sont compétents pour inscrire et désinscrire les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'assurance-chômage.

Les personnes concernées doivent se rendre auprès de l'ORP Centre, District de la Sarine, dont les coordonnées sont les suivantes :

Adresse	Route des Arsenaux 15, 1700 Fribourg
Téléphone	026 / 305.96.06
Fax	026 / 305.95.89
E-mail	orf@fr.ch

Extrait du registre des poursuites

Il est désormais possible de commander et payer un extrait du registre des poursuites via internet, sur le site www.fr.ch/commander

Scrutatrices / Scrutateurs

Les personnes souhaitant participer aux votations en qualité de scrutatrices ou scrutateurs sont priées de s'annoncer par écrit à l'administration communale.



Documents d'identité

Carte d'identité :

Les demandes de carte d'identité peuvent être déposées auprès de la commune de domicile, ou également auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot, route d'Englisberg 11.

(Téléphone : 026 305 15 26)

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande ne peut pas s'effectuer auprès de la commune de domicile mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot.

Prix et durée de validité

Passeports biométriques

Adultes (dès 18 ans) : 145 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 65 francs*, validité : 5 ans

Cartes d'identité

Adultes (dès 18 ans) : 70 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 35 francs*, validité : 5 ans

Commande combinée (passeport et carte d'identité)

Adultes (dès 18 ans) : 158 francs*, validité : 10 ans Enfants (0 - 18 ans) : 78 francs*, validité : 5 ans

*Frais de ports inclus et diverses informations sur le site www.passeportsuisse.ch

Passeports :

Veillez vous présenter personnellement dans un centre de saisie. Pour le canton de Fribourg, c'est auprès du secteur des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot. Les photos sont exécutées par le personnel du centre de biométrie.

Vous pouvez facilement envoyer votre demande par internet, (www.passeportsuisse.ch). Il suffit de quelques minutes pour saisir toutes les données nécessaires et prendre rendez-vous pour vous présenter au centre de saisie du canton de Fribourg.

Vous pouvez également transmettre votre demande par téléphone.

Lorsque vous vous présentez au centre de saisie, le personnel vérifie votre identité et saisit les données biométriques nécessaires à l'établissement du nouveau passeport. Vous devrez payer directement votre passeport sur place.

COTISATIONS A L'AVS

VOUS ETES ETUDIANT (E) ? CES INFORMATIONS VOUS CONCERNENT !

Depuis quel âge dois-je cotiser ?

Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire (exception : personne mariée, sans activité lucrative dont le conjoint n'a pas encore atteint l'âge ordinaire de la retraite et qui exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et paie au moins le double de la cotisation minimale, soit Fr. 1028.- par année (valable dès le 1er janvier 2011). Pour les personnes qui ont une activité rémunérée, l'obligation commence le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire.

Je pars voyager quelques années. Qu'en est-il de mes cotisations ?

Un assuré qui part à l'étranger sans s'établir dans un lieu précis et sans exercer d'activité lucrative peut continuer à cotiser à l'AVS suisse en s'annonçant avant son départ auprès de la caisse de compensation de son lieu de domicile. Jusqu'à son retour, il sera affilié comme personne sans activité lucrative.

J'ai 22 ans et je n'ai pas de revenu. Dois-je payer des cotisations ?

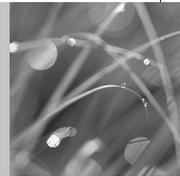
Toute personne doit cotiser depuis le 1er janvier qui suit son vingtième anniversaire. Donc, si vous êtes sans revenu, vous devez payer des cotisations en tant que personne sans activité lucrative, d'un montant variant de Fr. 514.- à Fr. 25'700.- selon la fortune imposable et le revenu acquis sous forme de rente. Cela est indispensable, faute de quoi, les futures prestations de l'AVS et/ou de l'AI pourront être diminuées.

J'ai 21 ans, j'habite le canton de Fribourg et j'étudie à Lausanne. C'est donc bien à la caisse de compensation du canton de Fribourg que je dois continuer à cotiser ?

Les étudiants doivent verser des cotisations à la caisse de compensation du canton où se trouve leur école. Le secrétariat de leur école envoie la liste de tous les étudiants soumis à la caisse laquelle se charge de l'encaissement de la cotisation minimale.

Je suis étudiant et vous me demandez une cotisation de Fr. 514.- par année. Or j'ai travaillé pendant les vacances. Pouvez-vous en tenir compte ?

La cotisation minimale de Fr. 514.- est facturée à tout étudiant âgé de 21 ans et plus. En présentant un certificat de salaires à la caisse de compensation qui lui réclame ce montant, il peut obtenir une diminution voire une annulation complète du montant à payer. A partir d'un salaire brut (soumis à cotisations) annuel de Fr. 4'667.-, la facture sera complètement annulée.



Association pour le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine

Entretien sur rendez-vous

Route du Pafuet 42
Case Postale 44
1724 Le Mouret

Chef de service	M. Gabriel Deblaise	tél. 026/413.95.15
Curatrices	Mme Cindy Marineau	tél. 026/413.95.16
	Mme Marylène Perrod	tél. 026/413.95.17
	Mme Séverine Robert-Bugna	tél. 026/413.95.18
	Mme Stéphanie Graf	tél. 026/413.95.17
	Mme Andrea Ruivo	tél. 026/413.95.15
	Mme Geneviève Pasche	tél. 026/413.95.19

Secrétaires	Mme Corinne Chavaillaz
	Mme Daniella Frey
	Mme Eliane Wicht
	Mme Christel Dupasquier
	Mme Pamela Dos Santos
	Mme Maria Moreira Tomic
	M. Marc Stanca

Justice de Paix

du cercle de la Sarine Tél. 026/305 86 00
Rue des Chanoines 1 Fax 026/305 86 01
1700 Fribourg courriel : jpsarine@fr.ch

La justice de paix est en premier lieu l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Il y a actuellement 6 juges. L'autorité de protection de l'adulte ordonne une mesure lorsque l'appui fourni à la personne ayant besoin d'aide par les membres de sa famille, par d'autres proches ou par des services privés ou publics ne suffit pas ou semble a priori insuffisant et que le besoin d'assistance et de protection de la personne incapable de discernement n'est pas ou pas suffisamment garanti par une mesure personnelle anticipée (mandat pour cause d'inaptitude et directives anticipées) ou par une mesure appliquée de plein droit (représentation par le conjoint/partenaire enregistré, représentation dans le domaine médical, protection de la personne résidant dans un établissement médico-social ou un home). L'autorité de protection de l'adulte peut soit instituer une curatelle, soit ordonner le placement de la personne à des fins d'assistance. Il existe cinq types de curatelles : la curatelle d'accompagnement, la curatelle de représentation et gestion, la curatelle de coopération et la curatelle de portée générale.

Service de l'état civil

Où demander un acte d'origine, acte de naissance, acte de mariage, certificat de famille, certificat individuel d'état civil ?

Un acte d'origine, un certificat de famille ou un certificat individuel d'état civil est à demander à l'office de l'état civil de son canton d'origine. Pour le Canton de Fribourg, l'adresse est mentionnée ci-dessous.

Un acte de naissance, de reconnaissance en paternité, de mariage, de partenariat ou de décès se commande auprès de l'état civil du lieu de l'événement.

Si vous êtes originaire du canton de Fribourg ou que l'événement (naissance, mariage, partenariat, décès) a eu lieu dans le canton de Fribourg, vous pouvez commander l'acte civil au moyen du formulaire en ligne auprès de l'adresse suivante :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : www.fr.ch/sainec)

Office de l'état civil du canton de Fribourg T +41 26 305 14 17

Rue de l'Abbé-Bovet 14

Case postale 215

1701 Fribourg

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi	de 08h00 à 11h30	après-midi sur rendez-vous
Mercredi	(sur rendez-vous)	
Vendredi	fermé	

Pour une demande de naturalisation

veuillez vous adresser au :

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC

(site internet : www.fr.ch/sainec)

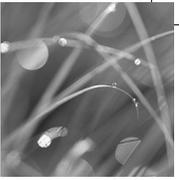
Route des Arsenaux 41 T +41 26 305 14 17

Case postale 214

1701 Fribourg

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi	de 08h00 à 11h30	et	de 14h00 à 17h00
Mercredi	de 08h00 à 14h00 (non-stop)		
Vendredi	fermé		



Elimination des déchets

Déchetterie du Serté

Peuvent y être déposés, après tri :

- papier - carton - fer
- aluminium - huile - bois
- pet - piles

- **déchets encombrants** : tout matériel d'un volume supérieur à 35 litres tel que mobilier usagé, armoires, tables, chaises, matelas, tapis, matériaux en plastique, skis, sagex, films à bulles d'air... peut être déposé dans les bennes prévues à cet effet en suivant les directives du surveillant. **Les grands objets sont à démonter avant de se rendre à la déchetterie.** Les meubles usagés en bon état sont récupérés gratuitement chez vous par :

Coup d'Pouce : tél. 026 484 82 40 ou
Emmaüs : tél. 026 424 55 67

- **matériaux inertes** sauf gravats travaux
- uniquement les **capsules** à café **Nespresso**
- **verre trié par couleur**
- **plastique mou** (tous les films et feuilles d'emballage, cabas, etc.)
- **plastique dur** : dans les sacs prévus à cet effet vendus à l'administration communale par rouleau de 10 sacs pour le prix de Fr. 20.00 à déposer à la déchetterie ou dans votre sac poubelles pour la benne compacteuse (déchets en plastique dur et creux, gobelets, bouteilles non PET, flacons de shampoing et de nettoyage, berlingos, barquettes d'aliments propres)

Litières de chats

Ces matériaux doivent être éliminés dans les sacs à poubelles destinés à l'incinération. Ces litières peuvent être vectrices de maladies, c'est pourquoi elles ne peuvent pas être déposées dans la benne des matériaux inertes.

Appareils électriques - électroniques (SENS-SWICO)

L'entreprise Andrey est habilitée, conformément à l'OREA (ordonnance sur la remise, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques), à collecter un tel matériel en vue de son recyclage, de manière gratuite.

Cependant, afin de ne pas surcharger notre déchetterie, nous vous recommandons dans la mesure du possible de remettre ce type d'appareil à un commerçant, fabricant ou un centre d'achat.

Déchets spéciaux

Les déchets toxiques d'origine ménagère, tels que : pesticides, détartrants, petites quantités de fonds de bidons de peinture sont à déposer à la station d'épuration de Marly, le mercredi de 07h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00 ou sur rendez-vous en appelant le 026 436 33 77.

Pneus, batteries

Ces matériaux sont à retourner dans les entreprises spécialisées.

Déchets de travaux de rénovations, de constructions ou de transformations

Tout objet provenant d'une activité agricole, artisanale ou industrielle doit être amené dans un centre de tri des déchets à vos frais, par exemple :

1. Andrey SA – route du Pafuet 131 – Bonnefontaine
Tél. 026 413 92 00

du lundi au jeudi : 07h30 à 11h45 et 13h00 à 16h45,
le vendredi : 07h30 à 11h45 et 13h00 à 16h00 et le samedi : 8h00 à 11h30.

2. Châtillon : SFR - Sté Fribourgeoise de recyclage SA
route de la Combe 50 -1725 Posieux

Tél. 026 401 25 15

du lundi au vendredi de 7h à 11h30 et 13h15 à 16h30

Recommandations aux utilisateurs de la déchetterie

Le Conseil communal met à votre disposition une déchetterie et vous prie d'éliminer vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être, dans la mesure du possible, recyclés ou valorisés. En appliquant les présentes consignes, vous contribuerez à réduire les frais d'élimination des déchets et ainsi maîtriser une charge financière supportable pour chacun.

Pour toutes questions ou en cas de doute, renseignez-vous auprès du personnel de la déchetterie !

Transport avec des remorques :

Nous avons remarqué qu'une certaine quantité de déchets légers se retrouvent sur les abords des routes menant à la déchetterie, lors des jours d'ouverture. Nous demandons donc aux citoyens qui transportent leurs déchets dans des remorques de bien veiller à ce que rien ne s'envole durant le trajet (en couvrant la remorque par exemple). Ceci par respect pour les agriculteurs qui travaillent ces surfaces et pour la nature.

Afin de faciliter le travail des gardiens de la déchetterie, nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les cartons doivent être pliés et ficelés*
- Le papier ficelé peut être mis dans des sacs en papier et non en plastique*
- Les rivets et le plastique des cartons de lessive doivent être enlevés*
- Le bois doit être démonté et le fer séparé*

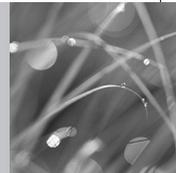
*Nous vous rappelons que vous devez procéder à ces travaux avant d'arriver à la déchetterie, ceci pour ne pas encombrer inutilement les places de parc.

Horaire de la déchetterie

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

Lundi	16h45 - 18h45
Mercredi	16h45 - 18h45
Samedi	08h30 - 11h30 et 13h00 - 16h00

Nous vous prions de vous rendre à la déchetterie 10 mn avant la fermeture, afin de pouvoir fermer les portes à l'heure prévue. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension. En venant régulièrement, vous contribuez à une gestion régulière de l'enlèvement des déchets. Si occasionnellement, vous en avez une grande quantité, veuillez avertir M. Patrick Cotting (079 462 80 39) afin qu'il puisse gérer au mieux les stocks et, le cas échéant, il vous demandera de vous rendre directement sur le site de l'entreprise Andrey.



INFORMATIONS DECHETS

BRANCHES

Les branches sont à déposer uniquement et directement auprès de l'Entreprise Andrey SA à Bonnefontaine - route du Pafuet

les jours ouvrables entre 13h30 et 16h30 et le samedi entre 07h30 et 11h30.

En arrivant sur place, merci de vous annoncer à la station de pesage.

Tout dépôt sur le site de l'entreprise Andrey SA est formellement interdit le dimanche.

GAZON

Le gazon propre (fraîchement coupé, sans feuille, sans branche) est à déposer directement auprès de l'usine AgroGaz Haute-Saraine SA à Ferpicloz, du lundi au samedi.

Mettez une sourdine à vos tondeuses à gazon !

Veuillez respecter la tranquillité des heures de midi et du soir, des dimanches et jours fériés. Votre effort sera grandement apprécié de tous. Nous comptons sur votre bonne volonté et votre collaboration et vous remercions de votre compréhension.

DECHETS COMPOSTABLES

Benne site Agrogaz à Ferpicloz + Benne entreprise Andrey SA route du Pafuet - Bonnefontaine (place du parking à gauche des bâtiments Andrey SA)

Vous pouvez déposer dans la benne vos déchets verts compostables du lundi au samedi.

Déchets admis : déchets végétaux, déchets de jardins, mauvaises herbes, épluchures de fruits et légumes, feuilles mortes, coquilles d'œufs, fleurs coupées, plantes vertes

Sont exclus : tout déchet non végétal, tout plastique, restes de tables (déchets de nourriture cuite), gazon, bois et branches de toutes tailles

Aucun déchet ne doit être déposé à côté de la benne. Tout contrevenant sera passible d'une amende conformément au règlement communale en vigueur.

INFORMATIONS DECHETS (suite)

Déchets urbains – bennes compacteuses

4 bennes sont à votre disposition à Arconciel en dessous du terrain de foot, Ependes sur la place de parc centre village, Ferpicloz à l'arrière du bâtiment de l'ancienne Tuilerie et Le Mouret à la déchetterie du Serté.

Horaire des bennes à votre disposition :

Arconciel tous les jours 24h./24

Ependes du lundi au samedi 07h00 à 20h45

sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00

Ferpicloz du lundi au samedi 24h/24

sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00

Le Mouret du lundi au samedi 24h./24

sauf jours fériés, selon liste affichée sur la benne, sous peine d'amende de Fr. 20.00

- **ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35lt ou 2 sacs de 60lt ou 1 sac de 110 lt;**
- **tout objet déposé dans le tambour doit être contenu dans un sac à poubelle noir, non taxé;**
- **ne pas y mettre du carton ou du sagex;**
- **les couches pour bébé sont à éliminer dans les sacs poubelle noirs;**
- **une réduction de 100 kg par an est accordée pour chaque enfant dont l'âge se situe entre 0 et 3 ans révolus.**
- **pour les personnes incontinentes, une réduction peut être accordée sur présentation d'un certificat médical**

•

Que se passe-t-il si je perds ma carte, si elle ne fonctionne plus ou si elle est cassée ?

Il faut l'annoncer tout de suite au bureau communal de votre commune qui s'occupe de la gestion administrative des cartes.

- Si **la carte est perdue**, votre compte sera bloqué afin d'éviter que quelqu'un d'autre ne s'en serve. Une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

- Si **la carte est cassée**, une nouvelle carte vous sera délivrée contre paiement de Fr. 40.00.

- Si **la carte ne fonctionne plus** et qu'elle est en bon état, il faut la rapporter. Une nouvelle carte vous sera remise contre paiement de Fr. 10.00 (prix coûtant de la carte).

Que faire en cas de panne des bennes compacteuses ?

1) **Reprendre vos sacs à poubelles** et les éliminer dans une autre benne à votre disposition.

2) Veuillez annoncer la panne auprès de l'administration communale, 026 / 413 95 00, ou au numéro de téléphone affiché sur les bennes, qui correspond à la personne chargée du dépannage de cette benne.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de mettre du sagex ou du carton, matériaux qui perturbent le bon fonctionnement des bennes compacteuses.



Avis aux propriétaires de chiens

Selon le règlement communal en vigueur :

- 1. Tenir son chien en laisse (articles 7 et 8)**
- 2. Ramasser les crottes (article 9) au moyen des sachets mis à disposition et les déposer dans les poubelles à crottes (poubelles vertes prévues à cet effet).**

Les déjections canines provoquent des maladies chez le bétail bovin. Cette maladie est actuellement présente sur le territoire de notre commune. Il est impératif de ramasser toutes les crottes de votre animal, aussi dans les prés (pâturages ou champs).

La Commune a posé de nombreuses installations pour la distribution et la réception de sacs et ceci sur la plupart des itinéraires fréquentés par les propriétaires de chiens. Afin de rendre les promenades les plus agréables possibles à l'ensemble des utilisateurs de nos chemins ou trottoirs, nous prions les détenteurs de chiens de se conformer aux quelques indications suivantes. Nous remercions la grande majorité des propriétaires de chiens pour l'effort qu'ils consentent dans la sauvegarde d'un environnement remarquable.

Tout contrevenant est passible d'une amende.



et de chevaux

Selon la Loi sur les routes, article 91, nous invitons les détenteurs de chevaux, ainsi que tous ceux qui seraient amenés à salir notre réseau routier, à respecter cette base légale.

Calendrier scolaire 2023 – 2024 (école primaire et CO)

Reprise de l'année scolaire : jeudi 24 août 2023

Vacances 2023/2024

Noël : du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024
Carnaval : du 12 février 2024 au 16 février 2024
Pâques : du 01 avril 2024 au 12 avril 2024

Clôture de l'année scolaire : vendredi 5 juillet 2024

Jours de congé du cercle scolaire 2023/2024

Ascension : jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024
Pentecôte : lundi 20 mai 2024
Fête-Dieu : jeudi 30 mai et vendredi 31 mai 2024

Reprise de l'année scolaire 2024-2025 : jeudi 22 août 2024

Ecole maternelle - Association Les Petits Robinsons

Pour enfants de 2 ans jusqu'à 4 ans révolus, une ou deux fois par semaine.

Renseignements : Mme Laurence Rossier, Présidente

tél. 079/745.03.28

Inscriptions : Mme Christelle Dousse, secrétaire

christelledousse01@gmail.com

Cycle d'orientation

Etudes pré-gymnasiales, générales et exigences de base

Secrétariat : rte des Ecoles 28, Marly Grand-Pré,

tél. 026/439 91 20

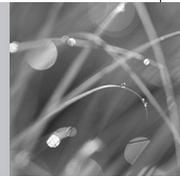
Cantine à midi

Services auxiliaires

Logopédie, psychologie, psychomotricité

Flos Carmeli, Rte St-Barthélémy 18, 1700 Fribourg,

tél. 026/484 87 87



Accueil extrascolaire à l'école de Praroman

Souhaitant permettre aux familles résidant dans notre commune de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle et désireuse de faire bénéficier les enfants d'un encadrement adéquat, la commune de Le Mouret a mis en place une structure d'accueil extrascolaire. Ce service est destiné aux enfants des classes enfantines et primaires du cercle scolaire de la commune de Le Mouret. L'accueil se fait à l'école de Praroman. Ce lieu correspond pleinement aux directives sur les structures d'accueil extrascolaire fixées par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le service est limité aux jours de classe. Il comprend l'accueil de midi avec repas, ainsi que l'accueil postscolaire de la fin des classes jusqu'à 18 heures, avec goûter et possibilité de faire les devoirs (non surveillés). L'ouverture d'un module peut se faire dès l'inscription de 5 enfants.

Horaires

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h00-08h00	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Matinée	08h00-11h30	fermé	ouvert	ouvert	ouvert	fermé
Midi + repas	11h30-13h30	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Après-midi	13h30-15h30	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert
Soir	15h30-18h00	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert	ouvert

L'accueil reste fermé durant les vacances scolaires.

Le total annuel de tous les revenus bruts des parents ou du représentant(e) légal(e) (concubins y compris) est pris en compte pour déterminer le revenu.

En cas d'intérêt, il vous suffit de prendre contact auprès de

L'administration communale de Le Mouret

Rte du Pafuet 42

1724 Le Mouret

026 413.95.00

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site internet

- Formulaire d'inscription
- Tablette des tarifs en vigueur
- Règlement communal, et règlement d'application
- Questionnaire pour la détermination du tarif
- Règles de vie de l'accueil

Structures de garde pour la petite enfance



L'association de la crèche *Capucine* accueille du lundi au vendredi

les enfants de 2 mois à 6 ans

Dès 6h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir

Inscription au minimum 1 jour par semaine.

Tarif : selon le revenu annuel déterminant, analogue au calcul du droit à la subvention aux assurances maladies.

Entente intercommunale comprenant les communes de Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, Treyvaux et Villarsel-sur-Marly

Route de la Voos 4 et Le Pré-de-la-Maison 11

1724 Le Mouret 1733 Treyvaux

Tél. 026 413 09 19

www.crechecapucine.ch

info@crechecapucine.ch

Du personnel qualifié encadre vos enfants durant la journée, accompagné de stagiaires et d'auxiliaires.

Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès du numéro ci-contre.



Croque-vacances est une association qui encourage la pratique d'activités de loisirs pendant les vacances d'été pour les enfants de 4 à 14 ans habitant Le Mouret, Bois-d'Amont, Ferpicloz, Treyvaux, La Roche et Pont-la-Ville.



Site internet : www.croque-vacances.ch

E-Mail : secretariat@croque-vacances.ch

Le comité :

Corinne Minguely – Marielle Cotting – Michaela Hannig

Mireille Raboud – Grégoire Tercier – Christelle Yerly





**Vous êtes à la recherche
d'une place pour votre enfant ?**

**optez pour un
ACCUEIL INDIVIDUALISÉ**

famiya est au service des familles depuis plus
de 35 ans, en collaboration avec les communes
nos tarifs sont subventionnés.

**inscrivez votre
ENFANT chez famiya**



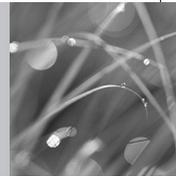
famiya, service de garde d'enfants
info@famiya.ch - www.famiya.ch

Sociétés culturelles

Société	Président / responsable	téléphone
SODEMO (Société de développement)	De Martignac Marie	078 605 93 81 www.sodemo.ch
Choeur mixte de Bonnefontaine	Clerc Michaël	079 820 82 40
Choeur mixte de Praroman	Charrière Monique	026 413 18 53
Choeur d'enfants du Mouret «Les Smartiz»	Gos Sarah	079 243 03 85
Croque-vacances Le Mouret et environs	Minguely Corinne	026 413 06 72 www.croque-vacances.ch
Société de Musique L'Avenir	Richard Laurence	079 667 12 68
Guggen-Music «Les Gouilles Agasses»	Wicht Maryline	www.lesgouillesagasses.com
Société de Jeunesse de Praroman et environs	Raboud Mathieu	079 884 32 62
Samaritains (section du Plateau du Mouret)	Cotting Chantal	026 413 17 88 http://www.sama1secours.ch/

Sociétés sportives

Société	Président / responsable	téléphone –site internet
Auto-Moto-Club Le Mouret	Kummer Jonathan	079 673 45 61 www.amclemouret.ch
Club NSU Le Mouret	Muller Fredy	079 230 68 27
Club Sportif Le Mouret	Schuwey Cédric	079 484 94 30 www.cslm.ch
Club des Lutteurs de la Haute-Sarine	Wohlhauser David	079 708 31 59 www.luttehtsarine.ch
Haute-Sarine FC	Reynaud Florian	079 302 38 99 www.hsfc.ch
Ski-Club Bonnefontaine	Sciboz Jérémy	079 514 69 23
Hockey-Club Le Mouret	Bongard Loïc	079 420 36 13 www.hclemouret.com
Société de Tir Haute-Sarine	Carballet François	079 347 26 05 www.tirhautesarine.ch
Floorball Le Mouret	Gasser Maxime	gasser.max@bluewin.ch



Unité pastorale Sainte-Claire
Paroisses d'Arconciel - Ependes - Le Mouret - Marly - Treyvaux / Essert

Modérateur de l'Unité pastorale Sainte-Claire
Père Augustin Onekutu
077 992 81 00

Paroisse St-Laurent Le Mouret

Présidente de paroisse

Lydia von Büren
079 678 49 15
presidence.le_mouret@paroisse.ch

Secrétaire et caissière

Brigitte Richard
026 413 30 91
secretariat.le_mouret@paroisse.ch

Treyvaux / Essert

Président de paroisse

Eric Masotti
079 755 96 60
eric.masotti@gmail.com

Répondant

Père Augustin Onekutu
077 992 81 00
mefedolame@hotmail.com

Répondant

Père Sébastien Méron
078 258 46 54
sebastien-marc.merion@net-c.com

**Conseil de communauté
Praroman et Bonnefontaine**

Marie-France Kilchoer
026 915 32 35
mariefrance.kilchoer@gmail.com

**Conseil de communauté
Treyvaux**

Martine Hayoz
079 338 66 12
martine.hayoz@bluewin.ch

Secrétariat pastoral de Marly

Centre communautaire paroissial
Rte du Chevalier 9
1723 Marly
026 436 27 00
secretariat@paroisse-marly.ch

Secrétariat pastoral du haut

Centre paroissial de Praroman
Rte de la Voos 4
1724 Le Mouret
026 413 12 64
secretariat.praroman@paroisse.ch

Heures d'ouverture

Lundi à vendredi 08h30 – 11h30

Lundi, jeudi et vendredi 08h30 - 11h30

Site paroisse : www.paroisse.ch

PAROISSES : Vie en Eglise

Baptême

Pour préparer le baptême de votre enfant, prenez contact avec le Père Augustin Onekutu au 077 992 81 00. Des dépliants avec les dates de préparation au sacrement du baptême sont disponibles au fond de chaque église de notre Unité. Le secrétariat de Praroman vous renseigne volontiers au 026 413 12 64 lors des heures d'ouverture. Pour le baptême des enfants en âge de scolarité : Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

Eveil à la foi

Les parents sont invités avec leurs enfants de 3 à 6 ans aux rencontres.
Jeanne d'Arc Mukantabana 026 436 27 00

Catéchèse

Cet enseignement est assuré dans le cadre scolaire par des catéchistes.

La Première Communion a lieu en 5H.
Jeanne d'Arc Mukantabana 026 436 27 00

Servants de messe

Dès la 5H, les enfants sont invités au service de la liturgie Praroman et Bonnefontaine
Baptiste Horner 079 277 77 44 h.baptiste@bluewin.ch

Mouvement d'Apostolat des Enfants et Pré-adolescents (MADEP) :

Les enfants de 6 à 12 ans et les pré-adolescents de 12 à 15 ans se réunissent avec des accompagnateurs formés par le mouvement pour parler de ce qui se passe en eux et chercher des solutions afin de prendre leur place dans la vie.
Marie-France Kilchoer : 026 915 32 35

Confirmation

Toute personne baptisée sans distinction d'âge, peut demander à se préparer à la confirmation.
Eliane Quartenoud 026 436 27 00 ou 079 625 59 17

Mariage

Pour préparer votre mariage religieux, prenez contact avec le Père Augustin Onekutu au 077 992 81 00 ou avec le secrétariat pastoral de Praroman 026 413 12 64

Visites aux malades et communion à domicile

Vous souhaitez une visite ou la communion à domicile, prenez contact

Pour la paroisse de Bonnefontaine :
Jeanne-Marie Marty, 026 413 16 81

Pour la paroisse de Praroman

Jeanne Künti, 026 413 11 79

Pour la paroisse de Treyvaux/ESSERT
Monique Gross, 079 510 86 30

Ouvrir

Tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudi du mois, de 13h45 à 15h45, au Centre paroissial de Praroman, des dames tricotent et cousent pour les missions ou des œuvres caritatives.
Marie-José Clément 026 413 24 07

Groupements des aînés

Vivez des rencontres conviviales, plusieurs fois dans l'année (voir le Bulletin « l'Essentiel »)

Paroisse de Bonnefontaine :

Anita Kilchoer 026 413 12 38

Paroisse de Praroman :

Eliane Kilchoer 026 413 14 16 ou

Christiane Pythoud 026 413 44 76

Vie Montante

Ependes – Arconciel et Treyvaux

Rencontre une fois par mois à la halle polyvalente d'Ependes, salle 2

Abbé Robert Niem 026 413 03 34

Décès

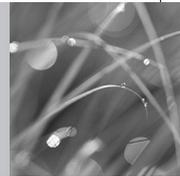
La messe de sépulture est fixée d'entente avec le prêtre. Une veillée de prière a lieu en principe la veille des funérailles à 19h30. Il n'y a pas de sépulture le samedi après-midi et le dimanche.

Messes des dimanches et fêtes

Voir l'encart du Bulletin l'Essentiel, le journal « La Liberté », le site internet www.paroisse.ch ou la feuille dominicale hebdomadaire

Messes en semaine :

Notre-Dame des grâces, Montévraz :	mardi 16h30
Institut les Peupliers, Oberried :	jeudi 16h30
Eglise de Bonnefontaine :	vendredi 9h00
Eglise de Treyvaux :	jeudi 8h00
Eglise d'Ependes :	mercredi 8h00



La Poste

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 0848 88 88 88

www.poste.ch

Les guichets du service postal de Le Mouret sont ouverts selon l'horaire suivant :

Lundi – vendredi	07h30 – 11h30 15h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 11h00

Banque Raiffeisen Région Marly-Cousimbert, agence Le Mouret

Rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret

tél. 026/413 96 00

www.raiffeisen.ch/marlycousimbert

personnel de guichets aux agences de Marly et Rossens.

Sur le site du Mouret, le personnel est présent uniquement sur rendez-vous.



Gendarmerie

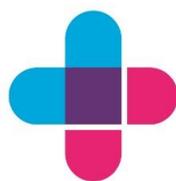
026/305.87.52

www.policefr.ch

Service du feu - Compagnie Haute Sarine

Commandant : M. Christophe Rapin : 079/705 19 55





Centre Médical de la Haute-Sarine

Dr Med Benjamin de La Tour

Médecine générale, Laserthérapie

Dr Med Sylvain Bouly

Médecine générale

Elodie Sciboz (dès avril 2024)

Podologue

Attention : Nouvelle adresse !

HORAIRES DE CONSULTATION

Médecine générale (petits et grands bienvenus !)

Dr de La Tour & Dr Bouly

Lundi 8h – 12h et 14h – 18h

Mardi 8h – 12h et 15h – 20h

Mercredi 8h – 12h et 14h – 18h

Jeudi 8h – 13h

Vendredi 8h – 16h

Podologue

Mme Elodie Sciboz

Laboratoire et Radiographie numérique sur place

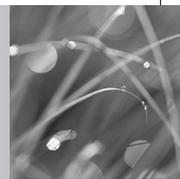
Petites urgences, traumatologie, plaies, etc...

société Juvilase, soins médicaux et esthétiques par laser, peelings, produits injectables, voir
www.juvilase.com (A Fribourg le jeudi, Dr de la Tour)

Passage du Querro 6, 1724 Le Mouret

Tél. 026 413 31 22

Pour nos patients : prise de RDV en ligne en 30 secondes sur www.onedoc.ch



Pharmacie :

Pharmacie du Mouret 026/413.03.30
Rte du Pafuet 1 - Praroman
Horaires d'ouverture :
Lundi-Vendredi : 08h00-12h00 / 13h30-18h30
Samedi : 08h00-12h00
Dimanche : fermé

Pharmacie de garde :

0900 146 146

Service médical de garde :

0800 170 171

Service d'ambulance du district de la Sarine (S.A.S) 144

Téléphone (24 heures sur 24)

Service dentaire scolaire - cliniques dentaires et orthodontiques

Bd de Pérolles 23 - Fribourg 026/305.98.00

Cabinet de physiothérapie

rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret
026/413.10.60

Cabinet dentaire

Frident Suisse
rte du Pafuet 1 - 1724 Le Mouret
026/413.44.44

Section des samaritains :

Section du Plateau du Mouret, La Pala d'Amont 42,
1731 Ependes

Mme Chantal Cotting	Présidente et matériel
Mme Isabelle Delley	Responsable postes sanitaires

La Section des Samaritains du Plateau du Mouret accueille vivement des personnes qui désirent se perfectionner dans les 1er secours en cas d'accidents, à la maison, au bureau, dans les loisirs, ou simplement apprendre à soigner ses proches et ainsi devenir membres actifs de notre section et mettre à disposition leurs compétences lors de postes sanitaires.

Cours à la population : Cours sauveteur, cours BLS-AED et Urgence petits enfants : Plateforme Red-cross-edu.

Cours en entreprises ou renseignements :

Chantal Cotting 079/472 16 66
chantalcotting@bluewin.ch

Puériculture

Route d'Oberried 6

Salle de logopédie, sous la halle de gym.

Chaque 4ème lundi du mois, l'après-midi sur rendez-vous uniquement au téléphone 026 347 38 83 (du lundi au vendredi 8.30 h à 11.30 h et 16.00 h à 18.00 h).

Calendrier des consultations 2024 :

22 janvier	26 février
25 mars	22 avril
27 mai	24 juin
22 juillet	26 août
23 septembre	28 octobre
25 novembre	23 décembre

RESEAU SANTE SARINE



Service d'aide et de soins à domicile

Présentation

Le service d'aide et les soins à domicile exécute des prestations de nature médicosociale qui ne nécessitent pas d'infrastructure institutionnelle et qui permettent de maintenir une personne dans son environnement habituel. En particulier :

- a) les domaines d'activités des soins à domicile comprennent les examens, les traitements et les soins effectués sur prescription médicale ou sur mandat médical;
- b) l'aide à domicile comprend les travaux d'économie familiale ainsi que les tâches éducatives et sociales. Elle est exclue lorsque les besoins peuvent être satisfaits par d'autres services ou institutions, comme les crèches, les garderies d'enfants, le baby-sitting;
- c) l'aide et les soins à domicile comprennent également les actions d'évaluations, d'information et de conseils destinés à répondre aux buts décrits à l'article 2 LASD et les mesures d'encadrement social strictement nécessaires au maintien à domicile.

Adresse :

SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

Rte Saint-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg

+41 26 425 55 25

sasds.santesarine.ch



Centre de coordination

Le Centre de coordination a été créé en 2018 pour le District de la Sarine, en application de la loi Senior+.

Les missions du centre de coordination s'articulent selon 3 axes :

- Le traitement de l'ensemble des demandes de placement pour les 12 EMS du district de la Sarine, comprenant un rôle d'information, d'orientation, d'évaluation et de liaison entre les personnes âgées et l'ensemble des partenaires.
- La réception et l'orientation de toutes les nouvelles demandes de prestations d'aide et soins à domicile du district
- L'évaluation des situations en vue de l'attribution des indemnités forfaitaires

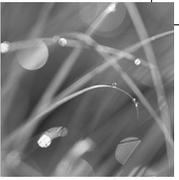
Adresse :

CENTRE DE COORDINATION

Rte Saint-Nicolas-de-Flüe, 2, 1700 Fribourg

+41 26 422 51 11

cdc.santesarine.ch



RESEAU SANTE SARINE



Foyer de jour du HMS

Présentation

Le Foyer de jour du home médicalisé de la Sarine, ouvert 50 semaines par année, peut accueillir jusqu'à 8 hôtes par jour, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Il s'agit d'un appartement avec une cuisine et une salle de séjour, une salle de repos, un salon, une salle qui peut être utilisée pour diverses activités et de WC-douches adaptés.

Information administratives

Nous sommes ouverts tous les jours de la semaine de **09h00 à 17h00**, à l'exception des jours fériés.

Tarif journalier

A la charge de l'hôte, indépendamment du degré de dépendance: Fr. 53.50 (y compris repas de midi, boissons et collation).

Adresse :

10, Av. Jean-Paul II
1752 Villars-sur-Glâne
+41 26 422 51 11
hms.santesarine.ch



Commission des indemnités forfaitaires

Présentation

En vertu des disposition légales, soit la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD), l'indemnité forfaitaire est une aide financière accordée aux parents et aux proches qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile.

Adresse :

10, Av. Jean-Paul II
1752 Villars-sur-Glâne
+41 26 422 56 15
cif.santesarine.ch



Fédération Fribourgeoise des Retraités Section Sarine

Présentation

La Fédération Fribourgeoise des Retraités compte environ 6'600 membres, répartis dans 7 sections de districts et 6 associations de retraités collectifs (Association des retraités du Groupe E "ARBRE" et de l'Etat de Fribourg "AREF" par exemple) dont **565 membres pour notre seule section Sarine** (154 couples et 257 membres individuels).

Vie de la section :

Notre Fédération a été constituée le 15.05.1984 et est reconnue par le Conseil d'Etat en qualité de partenaire et porte-parole des retraités du canton.

Nous proposons chaque année à nos membres les activités et loisirs suivants :

- Assemblée générale au printemps
- Un repas convivial avec animation musicale
- Une sortie en montagne au printemps (déplacement en car)
- Une autre sortie en plaine en automne (déplacement en car)
- Un après-midi récréatif avec loto



Sortie Grimsel - Furka



Sortie Rigi - Kulm

Nos buts :

- Défendre les intérêts sociaux et économiques des membres
- Elargir son cercle d'amis avec les membres de notre section Sarine
- Soutenir les aînés par les interventions de nos diverses Commissions : CQE-Questions économiques, CST-Sécurité et transport ainsi CSS-Santé et Social
- La Fédération est politiquement indépendante et confessionnellement neutre

Adhésion :

- Si vous disposez d'internet, veuillez consulter le site de notre Section sur www.ffr-sarine.ch et cliquez sur l'onglet « Adhésion ».
- Dans le cas contraire, vous pouvez vous inscrire au moyen de la Demande d'adhésion annexée.
- Dans les deux cas, à réception de votre demande, nous vous enverrons les documents relatifs à nos activités.
- La cotisation annuelle est modeste. Elle se monte à Fr. 20,00 pour un membre individuel et à Fr. 30,00 pour un couple.

Avec nos meilleures salutations et au plaisir de vous rencontrer prochainement.

**FFR – Fédération Fribourgeoise des Retraités
Section Sarine**

Jubilés

Depuis décembre 2022 à aujourd'hui, nous avons eu le plaisir de fêter le 90ème anniversaire de

M. René Marty



M. Hippolyte Boschung



M. Hans Nyfeler



M. Gilbert Kolly



M. Michel Kilchoer



Services aux personnes âgées



Visites à domicile

Partager un moment agréable avec une personne bénévole qui vient vous trouver pour vous tenir compagnie, bavarder, vous faire la lecture. Elle vous accompagne aussi en promenade et possibilité de faire de petite course lors de la sortie.

Renseignements: 026 347 39 63 ou benevolat@croix-rouge-fr.ch



Aide aux proches

Des auxiliaires de santé vous relaient si vous vous occupez à domicile d'une personne âgée et/ou malade. Pendant ce temps, vous vous ressourcez. Ce service d'accompagnement est complémentaire des organisations d'aide et de soins à domicile.

Renseignements: 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch



Service des transports

Si vous avez une mobilité réduite due à l'âge ou à la maladie, nous pouvons faciliter vos déplacements. Un chauffeur vient vous chercher à votre domicile et vous conduit chez votre médecin, à l'hôpital, etc... puis vous ramène chez vous.

Renseignements: 026 347 39 40 ou transport@croix-rouge-fr.ch



Alarme Croix-Rouge

Pour votre autonomie, pour que vous et vos proches soyez rassurés. Vous êtes en sécurité 24 heures sur 24 grâce à un petit appareil facile à utiliser, que vous portez comme une montre-bracelet ou un pendentif. En cas de besoin, vous activez la touche d'appel et la centrale d'alarme organise des secours appropriés.

Renseignements: 026 347 39 52 ou alarme@croix-rouge-fr.ch



Lits de soins et matelas

En cas d'alitement prolongé, d'une sortie d'hôpital et pour faciliter les soins à domicile, nous mettons à disposition (location ou vente) des lits électriques à trois moteurs ainsi que des matelas.

Renseignements: 026 347 39 52 ou locations@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg
Tél. 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch
info@croix-rouge-fr.ch

Mieux s'entourer, mieux vivre

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse





ASSOCIATION DE BENEVOLAT LE MOURET-SOLIDAIRE

Qui sommes-nous ?

Constituée le 5 mars 2009, Le Mouret-Solidaire est une Association privée à but non lucratif d'entraide et de solidarité, composée de bénévoles et œuvrant pour les communes de Le Mouret, de Ferpicloz et ses environs.

Nos bénévoles sont les acteurs essentiels de l'Association. S'engager pour le bénévolat, c'est l'expression d'un don sincère, placé sous les signes de la passion et du partage. C'est un engagement au service des autres.

C'est pourquoi nous avons besoin de tous ceux et celles qui ont du temps à offrir. Même peu de temps ! Alors si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à nous contacter.

Qui aidons nous ?

- ★ Toutes personnes jeunes et moins jeunes, fragilisées, isolées ou seules
- ★ Les personnes atteintes dans leur santé
- ★ Les personnes dans l'incapacité de se déplacer (pour raison de santé ou autre)

Nos objectifs

- ★ Développer différents services d'aides
- ★ Favoriser les rencontres avec les personnes socialement isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux
- ★ Promouvoir la solidarité, l'entraide et le partage auprès de la population
- ★ Organiser des activités sportives, de loisirs ou autres
- ★ Collecter les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'Association

Nos activités bénévoles

- ★ Visites à domicile, présence, écoute, partage, lecture
- ★ Balades, promenades à pied
- ★ Aide pour les achats
- ★ Accompagnement administratif à domicile
- ★ Transports de personnes
- ★ Livraisons des repas à domicile
- ★ Rencontres conviviales (jeux de cartes, jass, de société)
- ★ Cours d'initiation à l'informatique (cours en groupe ou en privé à domicile)
- ★ Atelier (tricot / crochet)

Nos activités ponctuelles

Activités ponctuelles qui sont annoncées dans le journal local « Le Messager »

Contact

Le Mouret-Solidaire, Au Village 7
1724 Le Mouret

lemouretsolidaire@bluewin.ch / www.lemouretsolidaire.ch

Permanence téléphonique

Lundi de 9h00 à 11h00
Jeudi de 14h00 à 15h30

MERCI POUR VOS DONS

Banque Raiffeisen CH78 8080 8008 0680 7904 2

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

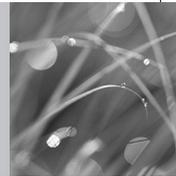
La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch



Service social de la Haute-Sarine

Ce service dessert les communes suivantes : Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

Adresse du service :

Rte du Pafuet 42 (bâtiment de l'administration communale de Le Mouret, 2ème étage)

Case Postale 13

1724 Le Mouret

téléphone 026 413 95 10

fax 026 413 95 14

mail sshs@le-mouret.ch

Consultations : lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
sur rendez-vous - service gratuit - confidentialité

Assistantes sociales : Mme Christel Pession et Mme Lucie Sciboz

Le Service social accueille, écoute, accompagne des personnes vivant une période difficile. Il les informe et les oriente dans le dédale des démarches administratives et des nombreux services qui existent. Il traite tous les problèmes liés à la vie sociale (chômage, travail, logement, maladie, difficultés financières, etc.) y compris les problèmes de relations interpersonnelles.

Toute personne (domiciliée dans l'une des communes précitées) se trouvant dans l'inquiétude, le désarroi d'une période de crise, peut donc s'y adresser.

Pro Junior

District Sarine & Haut Lac,

Bd Pérolles 42

1700 Fribourg

Aide aux familles en difficulté et aux jeunes :

- coups de pouce financiers
- participation à des camps
- appui pour traitements orthodontiques indispensables
- bourses complémentaires liées à la formation
- soutien en cas de décès (aide aux survivants)
- subvention aux organisateurs de colonies
- appui aux passeports-vacances
- appui à l'association Point Rencontre Fribourgeois

Renseignements, conseils, soutien et écoute au numéro 026 424 24 42 ou contact@projunior-fr.ch.

La Main Tendue - no 143

Chaque être humain a un besoin fondamental d'être écouté avec respect, reconnu dans ce qu'il est et ce qu'il vit.

Parce que l'écoute est la base d'un équilibre et d'un bien-être émotionnel, La Main Tendue en a fait sa vocation : la ligne téléphonique 143 permet à chacun, à toute heure, de trouver quelqu'un à qui parler. Elle offre gratuitement une écoute active, centrée sur la personne, exercée en toute confidentialité.

La Main Tendue offre également un soutien par courrier électronique à partir de son site internet

www.143.ch

Musique

Conservatoire

Route Louis-Braille 8, 1763 Granges-Paccot
026 305 99 40 ou www.fr.ch/conservatoire
délai d'inscription officiel : 31 mai

Divers cours pour d'autres instruments sont proposés à Ependes, Marly, Treyvaux : piano, guitare, flûte douce, flûte à bec, etc.

Renseignements auprès du Conservatoire.

Professeurs privés

Pour les instruments ci-dessous, on peut également s'adresser à :

Piano

Mme Roselyne LEVRAT-MAURON
079 684 14 15
levrat.roselyne@gmail.com

Accordéon

Mme Josiane ANDREY
026 402 32 27

Violon

Mlle Delphine RICHARD
079 584 55 25 ou le 026 413 25 28

Activités de vacances

Colonie Le Mouret

Une semaine en été

Renseignements :

M. Camille Waeber, 079/672 56 50 ou
camillewaeber@bluewin.ch

Ludothèque de Marly

Chemin des Epinettes 2
1723 Marly
tél. 076 282 75 40

Horaire d'ouverture

Mercredi	13h30 – 16h00
Samedi	09h30 - 12h00

Bibliothèque régionale de Marly

Nos locaux se trouvent au 1er étage du centre commercial La Jonction. Vous pouvez y accéder par l'entrée de la Coop ou directement par l'extérieur, côté route de Fribourg (au niveau de l'arrêt de bus). N'hésitez pas à nous rendre visite. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour vous faire partager notre passion de la lecture.

Vous y découvrirez une littérature diverse et variée.

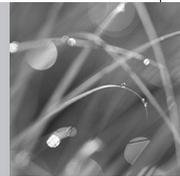
Contact

Bibliothèque régionale de Marly
Route de Fribourg 15
1723 Marly 1
Tél. 026 435 50 95

www.marly.ch/culture-loisirs-sport/bibliotheque-regionale

mail : bibliotheque@marly.ch

Mardi	15h00 - 19h00
Mercredi	15h00 - 19h00
Jeudi	09h00 - 12h00
Vendredi	15h00 - 18h00
Samedi	10h00 - 13h00



Une aide pour les familles avec enfants (Das Leben meistern)

La fondation privée «Das Leben meistern» (maîtriser la vie) soutient prioritairement les familles et parents suisses qui ont trois enfants et plus. Si votre revenu annuel (chiffre 4.910 de la taxation fiscale) ne dépasse pas 60'000.00 francs par année, voire 65'000.00 francs avec 4 enfants et 70'000.00 francs avec 5 enfants etc., la fondation peut apporter une aide de 100.00 francs par mois et par enfant.

Si vous remplissez les conditions énumérées, nous vous invitons à prendre contact avec la fondation

Fondation «Das Leben meistern»

Industriestrasse 10A

3185 Schmitten

Renseignements complémentaires

e-mail : stiftung@daslebenmeistern.ch

La famille au jardin

Foyer de jour pour personnes atteintes d'importants troubles de la mémoire, de type Alzheimer

Römerswil 4, 1717 St-Ursen

Tél. 026 321 20 13

www.la-famille-au-jardin.ch

Sport Handicap Fribourg

Rte de Beaumont 20

1700 Fribourg

tél. 026 401 02 20

info@sh-fr.ch

Salle de spectacle du CO de Marly

La salle du Cycle d'orientation de Marly est mise à la disposition des sociétés locales pour l'organisation de spectacles.

Les renseignements peuvent être demandés auprès du cycle d'orientation de Marly. (026 439 91 20) ou sur le site internet : www.co-marly.ch

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

Rte St-Nicolas-de-Flüe 2 / Case postale / 1701 Fribourg / T 026 426 02 66 / F 026 426 02 88 /
info@liguessante-fr.ch / www.liguessante-fr.ch / www.gesundheitsligen-fr.ch / CCP 17-359720-8 /



Les associations regroupées au sein des Liguessante du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continue, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni où demander de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, effectue les soins de confort, l'emmène en promenade. Interventions régulières ou occasionnelles, une ou plusieurs fois par semaine. Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursé par les PC. Trois heures minimum.

Le Repas accompagné pour les personnes à domicile

Un service d'aide au repas pour que la personne âgée et/ ou malade qui reste à domicile puisse se nourrir correctement. Le repas accompagné est un moment convivial entre une auxiliaire de santé CRS et la personne âgée qu'elle soutient : évaluation des besoins, établissement d'un menu adapté, soutien pour les courses, préparation et partage du repas, aide à la prise alimentaire, contrôle des réserves, signalement en cas de problèmes.

Nouveau !

3h gratuites pour les nouveaux clients

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Des cours pour les proches aidants

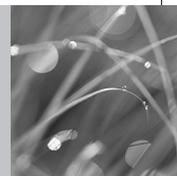
Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur des thématiques telles que la mobilisation, les démences, l'hygiène de base, la fin de vie, etc,

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève gratuite à domicile pendant le cours

Renseignements :

du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79
ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.



Commission d'urbanisme

Cotting Jean-Louis	Président	Ingénieur HES, Conseiller communal
Bongard Jérôme	membre	Indépendant
Castella-Schwarzen Christiane	membre	Retraitée, enseignante et rectrice
Duvoisin Catherine	membre	Dessinatrice en bâtiment
Marty Jean-Bernard	membre	Chef d'entreprise
Schuwey Philippe	membre	Charpentier et expert immobilier
Vesin Laurence	membre	Architecte

Commission financière

Brügger Jean-Marie	membre	Retraité
Cotting Jacques	membre	Dr ès sciences, MBA
Frein Olivier	membre	Expert en finances et controlling
Richard Jean-François	membre	Responsable administratif et financier
Yerly Hubert	membre	Retraité

Commission des naturalisations

Bongard Patrick	Président	Pilote de locomotive, Conseiller communal
Dousse Sébastien	membre	Gestionnaire en logistique
Gachet Delphine	membre	Collaboratrice scientifique
Iacono Lucia	membre	Commerciale
Kolly Frédéric	membre	Charpentier indépendant
Minguely-Yerly Corinne	membre	Maman au foyer
Mottet Tara	membre	Assistante dentaire

Commission de l'énergie

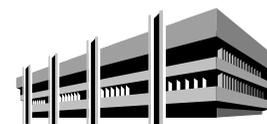
Brunisholz Nicolas	Président	Technicien dipl. ES en gestion énergétique, Conseiller communal
Courtois Etienne	membre	Chef de service adjoint - Service de l'énergie
Halter Werner	membre	Directeur PME active pour le climat
Lauper Nicolas	membre	Maître-agriculteur, Conseiller communal et Syndic
Richard Daniel	membre	Electricien chef de chantier dipl.
Spoto Claudio	membre	Assistant de sécurité
Vesin Stéphane	membre	Chef projet énergie et bâtiment

Commission des seniors

Vogt Michael	Président	Chef suppléant au DDPS, Conseiller communal
Jungo Corinne	membre	Aide-soignante
Wicht Eliane	membre	Employée de commerce
Baciu Elisabeth	membre	Retraitée
Nagel Philippe	membre	Retraité
Murith Danièle	membre	Retraitée
Wirz Arthur	membre	Retraité

Administration communale

Route du Pafuet 42
Case postale 13
1724 Le Mouret



Durant les fêtes de fin d'année, nos bureaux sont fermés
du mardi 26 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024.

Dès le mercredi 3 janvier 2023, reprise de l'horaire d'ouverture habituel :

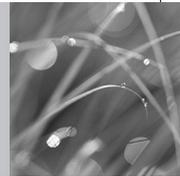
Lundi	14h00 à 17h00
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	08h30 à 11h30
Jeudi	14h00 à 19h00
Vendredi	08h30 à 11h30

Adresses e-mail :	Site internet	: www.le-mouret.ch
administration@le-mouret.ch	téléphone	: 026 / 413 95 00
controlehabitant@le-mouret.ch		
finance@le-mouret.ch		

Conseil communal

Lauper Nicolas – Syndic	079 634 88 55	Administration, personnel, relations publiques, forêts
L'Eplattenier Eric - Vice-Syndic	079 843 67 14	Finances, impôts
Bongard Patrick	079 690 99 80	Bâtiments, sport, protection civile, militaire, police, feu
Brunisholz Nicolas	079 389 15 59	Environnement, déchets, endiguements, agriculture,
Cotting Jean-Louis	079 230 02 36	Constructions, aménagement
Halter Martine	079 755 57 30	Enseignement, formation, accueil extrascolaire
Murith Denis	079 242 26 38	Epuration, eau potable
Vogt Michael	079 129 84 30	Social, culture, loisirs, santé, cimetière
Yerly Nicolas	079 512 59 06	Transports et communications, routes

Le Mouret, décembre 2023



Administration communale

Lundi	14h00 à 17h00
Mardi	14h00 à 17h00
Mercredi	08h30 à 11h30
Jeudi	14h00 à 19h00
Vendredi	08h30 à 11h30

Horaires de la déchetterie

Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes :

Lundi	16h45 - 18h45
Mercredi	16h45 - 18h45
Samedi	08h30 - 11h30 et 13h00 - 16h00

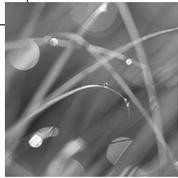
La Poste

Lundi – vendredi	07h30 – 11h30 15h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 11h00

Banque Raiffeisen Région Marly-Cousimbert, agence Le Mouret

personnel de guichets aux agences de Marly et Rossens.

Sur le site du Mouret, le personnel est présent uniquement sur rendez-vous.



NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Services

Numéros de téléphones

• Administration communale	026 413 95 00
• Numéro d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne	112
• Police - urgences	117
• Police - poste du Mouret	026 305.87.52
• Police cantonale	026 304 17 17
• Feu	118
• Ambulance	144
• Centre suisse d'information toxicologique	145
• La Main tendue	143
• Ligne téléphonique d'aide aux enfants et aux jeunes	147
• Rega	1414
• Hôpital cantonal (HFR)	026 306 00 00
• Centre médical de la Haute-Sarine	026 413 31 22
• Medhome / médecin à domicile	026 6 700 700
• Service médical de garde	0800 170 171
• Pharmacie du Mouret	026 413 03 30
• Pharmacie de garde	0900 146 146
• Cabinet dentaire	026 413 44 44
• Cabinet de physiothérapie	026 413 10 60
• Service social de la Haute-Sarine	026 413 95 10
• Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine	026 413 95 15
• Justice de paix de la Sarine	026 305 86 00
• Aide aux victimes de violence et d'abus sexuels (LAVI)	026 305 15 80
• Aide et soins à domicile	026 425 55 25
• SOS futures mamans	026 424 63 83
• Garde-faune - M. Jérémy Clerc	079 634 25 62
• Forestier - M. Cédric Horner	079 296 72 71
• Vétérinaire	026 413 29 56
•	
•	
•	
•	
•	
•	
•	
•	
•	
•	